



Enseignement supérieur

44 % des étudiants exercent une activité rémunérée

Entre le 13 mars et le 21 mai 2023, l'Observatoire national de la vie étudiante, créé en 1989 par le ministère en charge de l'enseignement supérieur, a réalisé une enquête en France sur les conditions de vie des étudiants. Cette enquête est triennale depuis sa création en 1994. Elle s'appuie sur un questionnaire en ligne. Pour l'enquête de 2023, l'Observatoire a exploité quelque 49 500 réponses. Les données brutes recueillies font l'objet d'un redressement pour correspondre aux inscriptions effectives dans les différents types d'établissements enquêtés. Ainsi, l'étude couvre près de 2,4 millions d'établissements, mais en exclut 558 400, tels, par exemple, les instituts de formation en soins infirmiers.

Dans un fascicule intitulé *Repères 2023* (36 pages) ⁽¹⁾, l'Observatoire vient de publier les résultats clés de l'enquête nationale. Nous retenons ici les informations relatives à l'activité rémunérée des étudiants. Ainsi, en France, 56 % des étudiants n'exercent pas d'activité rémunérée pendant l'année universitaire (hors vacances d'été). Ce qui signifie que 44 % travaillent tout en poursuivant leurs études. Cependant, cette situation recouvre des réalités très différentes.

Il y a tout d'abord les étudiants en alternance (9 %) ; des étudiants peuvent également avoir une autre activité, rémunérée, liée au contenu des études (10 %). Par ailleurs, 18 % ont une activité occasionnelle, sans lien avec les études et exercée moins d'un mi-temps. Enfin, 7 % ont une activité concurrente des études, voire très concurrente, exercée au moins à mi-temps. D'une façon générale, 28 % des étudiants qui exercent une activité concurrente et 47 % de ceux qui exercent une activité très concurrente à leurs études estiment que celle-ci a un impact négatif sur leurs résultats.

Parmi les étudiants qui exercent une activité rémunérée, 76 % considèrent que leur travail permet une amélioration de leur niveau de vie ; 73 %, qu'il leur permet d'acquérir une expérience professionnelle ; 66 %, qu'il leur assure une indépendance à l'égard de leurs parents. Cependant, 59 % reconnaissent que leur activité rémunérée leur est indispensable pour vivre ; pour 36 %, sans leur activité rémunérée, ils ne pourraient pas se permettre d'étudier... Cette dernière situation concerne plus fréquemment les étudiants d'origine sociale populaire (38 %, contre 27 % des étudiants d'origine sociale supérieure).

Parmi les activités rémunérées non liées aux études, les plus fréquentes sont le métier de vendeur ou caissier dans le commerce ou la distribution (21 %), puis le métier de serveur, cuisinier, réceptionniste ou concierge (19 %). Viennent ensuite le baby-sitting ou la garde d'enfants (18 %), le soutien scolaire ou les cours particuliers (11 %), l'animation socioculturelle ou l'éducation sportive (9 %)...

Les étudiants exerçant une activité rémunérée bénéficient d'un contrat à durée déterminée (24 %), d'un contrat à durée indéterminée (21 %) ou d'un contrat d'alternance (20 %), mais 11 % déclarent ne pas avoir de contrat de travail. Cette situation concerne principalement le soutien scolaire ou les cours à domicile et le baby-sitting, où presque la moitié des étudiants ne disposent pas d'un contrat de travail.



(1) – <https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2024/03/OVE-BROCHURE-REPERES-CDV2023.pdf>



Le tabac diminue la capacité du système immunitaire

Certains facteurs ont une grande influence sur les réponses immunitaires : l'âge, le sexe, les gènes... mais aussi le tabagisme. C'est ce que vient de mettre en évidence une équipe de scientifiques de l'Institut Pasteur grâce à la cohorte « Milieu Intérieur » qui suit les variations des réponses immunitaires chez 1 000 volontaires sains. Et si le fait de fumer a des conséquences à court terme sur l'immunité, cette pratique a également des conséquences à long terme. En effet, certains mécanismes de défense de l'organisme qui se trouvent altérés chez les fumeurs, le restent pendant de nombreuses années après l'arrêt du tabac. Ces résultats, qui mettent en évidence pour la première fois une mémoire à long terme des effets du tabagisme sur l'immunité, ont été publiés dans la revue *Nature* le 14 février 2024.

Le système immunitaire varie énormément d'un individu à l'autre, agissant de façon plus ou moins efficace face aux attaques microbiennes. Mais comment expliquer une telle variabilité ? Quels sont les facteurs qui induisent ces différences ? « C'est pour répondre à cette grande question que nous avons mis en place la cohorte "Milieu Intérieur" en 2011, qui regroupe 1 000 individus en bonne santé de 20 à 70 ans, commente Darragh Duffy, responsable de l'unité Immunologie translationnelle à l'Institut Pasteur. On sait que certains facteurs, comme l'âge, le sexe ou les gènes, impactent fortement le système immunitaire, mais avec cette nouvelle étude, nous voulions savoir quels autres facteurs avaient le plus d'influence ».

Les scientifiques ont alors exposé des échantillons sanguins – prélevés chez les individus de la cohorte « Milieu Intérieur » – à une grande diversité de microbes (virus, bactéries, etc.) et observé la façon dont le système immunitaire réagissait. Disposant de nombreuses informations sur les individus de la cohorte, l'équipe a ensuite pu observer quelles variables parmi les 136 retenues (l'indice de

masse corporelle, le tabagisme, le nombre d'heures de sommeil, l'activité physique, les maladies infantiles, les vaccinations, le lieu de vie, etc.) avaient le plus d'influence sur les réponses immunitaires étudiées. Trois variables se sont alors détachées du lot : le tabagisme, l'infection latente au cytomégalo virus ⁽¹⁾ et l'indice de masse corporelle. « Ces trois facteurs pourraient avoir autant d'influence sur certaines réponses immunitaires que l'âge, le sexe ou les variables génétiques », souligne Darragh Duffy.

« En comparant les réponses immunitaires de fumeurs et d'ex-fumeurs, ajoute Darragh Duffy, nous avons constaté que la réponse inflammatoire revenait rapidement à la normale après l'arrêt du tabac, mais que l'impact sur l'immunité adaptative perdurait dans le temps, pendant dix ou quinze ans. C'est la première fois que l'on met en évidence l'influence au long court du tabagisme sur les réponses immunitaires ». En d'autres termes, tout se passe comme si le système immunitaire gardait en mémoire les effets du tabagisme sur le long terme. Mais de quelle façon ?

Selon les chercheurs, le tabac modifierait durablement l'environnement chimique qui régule le fonctionnement des gènes. Des différences entre fumeurs et anciens fumeurs d'une part, non-fumeurs de l'autre, ont ainsi été caractérisées.

« C'est une découverte importante pour mieux comprendre l'impact du tabagisme sur l'immunité d'individus en bonne santé mais aussi, par comparaison, sur l'immunité d'individus souffrant de diverses pathologies », conclut Violaine Saint-André, ingénieure de recherche au sein de l'unité Immunologie translationnelle à l'Institut Pasteur.

Source : « Le tabagisme a des effets à long terme sur le système immunitaire », communiqué de presse de l'Institut Pasteur.

La pensée hebdomadaire

« D'abord, on a informatisé. Dans les années 1980, en France et ailleurs, l'alignement du public sur le privé conduit à doter les fonctionnaires de micro-ordinateurs qui contribuent à mesurer leur productivité. Depuis les années 2000, on numérise. En principe au bénéfice de la qualité du service public rendu à l'usager ; en réalité pour abaisser son coût. Contrairement à ce que prétendent leurs tenants, la numérisation comme la "dématérialisation" visent surtout à réaliser des économies. Ou à lutter contre la fraude, avec pour corollaire une complexification des démarches, en particulier de celles exigées des plus précaires. »

Simon Arambourou, haut fonctionnaire, « De quoi la "dématérialisation" des services publics est-elle le nom ? – Les déshumanisateurs », *Le Monde diplomatique* d'avril 2024.

(1) – Virus souvent asymptomatique mais dangereux pour le fœtus et qui appartient à la famille des Herpès.

Le dimanche 7 avril, dans les Coëvrons À la découverte de l'art gothique

Le dimanche 7 avril, de 14 h à 17 h, le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne propose un parcours en bus pour découvrir les trésors de l'art gothique du territoire des Coëvrons. Le point de départ de ce circuit est la basilique Notre-Dame-de-l'Épine d'Évron et son chœur gothique exceptionnel. Le parcours conduira ensuite à la découverte de l'art gothique flamboyant avec l'église de La Chapelle-Rainsouin. La dernière halte permettra de plonger dans un panorama remarquable du haut de la chapelle du Montaigu et son ancien ermitage dédié à l'archange Saint Michel. Visite de chaque site sur trente minutes environ.

Pour le départ, rendez-vous devant la basilique d'Évron. Places limitées. Réservations obligatoires au 02 43 58 13 00. Tarifs : 5 euros en plein tarif ; 3,50 euros en tarif réduit et gratuit pour les moins de 18 ans.



Le chœur gothique de la basilique d'Évron.



N° 420 - Mars 2024

La Lettre du CÉAS

Éditorial

« Simplifier »... qu'ils disaient ! Mais surtout pas...

Les circulaires, les règlements, les normes, tout cela est d'ordinaire utile ! Cela contribue au plein emploi, imaginez un peu tous les citoyens si on supprimait les postes de tous ceux qui élaborent des textes administratifs à soumettre, de tous ceux qui contrôlent leur application et sanctionnent, mais aussi les postes de tous ceux qui sont embauchés et payés pour repérer ces textes dans la jungle administrative, pour les déchiffrer, les décoder et tenter de les faire appliquer sur le terrain...

Sans oublier, si par malheur on s'aventurait vers une ère de dérégulation, de dé-normalisation, bref de simplification, sans oublier la disparition de tous ces pseudo-thérapeutes qui vivent sur le mal-être au travail (et/ou dans la vie quotidienne) que génère la complexification.

Soyons rassurés ! Ce n'est pas demain qu'on va tout révolutionner. À court terme, on peut déjà faire le pari que l'annonce du projet politique de dé-complexification fait travailler toute une armée de consultants en communication.

En plus, l'actualité est rassurante ! On peut dire qu'on va simplifier tout en faisant le contraire. Prenons un exemple : Faïella Rhattati, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées, a annoncé la possibilité pour les résidents en Ehpad de pouvoir être accompagnés de leur animal de compagnie. Pour que les parlementaires se mettent d'accord sur un texte, il en a fallu des palabres, donc du temps, de l'énergie et de l'argent. Une commission mixte parlementaire a même dû trancher. C'est maintenant que tout va se compliquer. Il va falloir fixer des conditions, établir des règles, etc. Nécessairement, il va falloir un décret, un arrêté (ou plusieurs), des circulaires.

Mais tout cela, pour aboutir à quoi ? N'était-il pas plus simple de rappeler l'existence de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : « elle oblige les établissements à établir un « projet d'établissement ». C'est exactement l'outil dont les professionnels, les résidents et leur famille ont besoin pour leur des orientations et prendre des décisions, négociées et adaptées, à l'échelle de chaque établissement. Et sans avoir à rajouter des directives normatives !

NDLR. Un dossier de 2002 à redécouvrir : <http://www.ceas53.org/publications/Document%20d'orientation%20m%C3%A9thodologique%20des%20établissements%20Ehpad%202002.pdf>

Stéphane le Cœur établit sans doute un record

Association

Statistiques mayennaises d'état civil en 2022

Démographie

CEAS de la Mayenne

14 rue de la République - 53000 Laval
Tél : 02 43 58 13 00 - Fax : 02 43 58 13 01
Email : ceas@ceas53.org - www.ceas53.org

Quiz 2024 Semaines 8-11

La Lettre du CÉAS de mars arrive dans les boîtes aux lettres postales et/ou électroniques des abonnés... Découvrir le sommaire [ici](#).